



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

27-28 octobre 2024, Genève

Rapport de la Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken

RAPPORT DE SITUATION

Septembre 2024

FR

IC34/24/24
Original : anglais
Pour information

Document établi par la Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken

RAPPORT DE SITUATION

Rapport de la Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken

RÉSUMÉ

Le présent rapport sur le Fonds de l'Impératrice Shôken est soumis au Conseil des Délégués, conformément à l'Article 10 du Règlement du Fonds (voir en annexe).

En 2022, 16 projets ont reçu des allocations du Fonds de l'Impératrice Shôken pour un montant total de 471 712 francs suisses, et en 2023, 13 projets ont reçu des allocations pour un montant total de 367 182 francs suisses. La légère baisse du nombre d'initiatives subventionnées est due à la crise économique mondiale, qui a eu des répercussions sur la performance du Fonds – lequel est un fonds de dotation dont les revenus résultant du rendement sont distribués chaque année sous forme de subventions. Les membres de la Commission paritaire du Fonds ont ainsi été contraints d'adapter le processus d'attribution des subventions en conséquence. À l'inverse, le nombre de demandes a augmenté, passant de 51 en 2022 à **60** à la fin de l'année 2023, soit le chiffre le plus haut jamais enregistré. Cette augmentation confirme le rôle essentiel du Fonds de l'Impératrice Shôken pour promouvoir l'innovation, l'expérimentation et l'apprentissage au sein des Sociétés nationales.

1) INTRODUCTION

Le Fonds de l'Impératrice Shôken a été établi en 1912, lorsque Sa Majesté l'Impératrice Shôken a fait don de 100 000 yens japonais et créé un fonds international pour renforcer les activités mises en œuvre par les Sociétés nationales en temps de paix, l'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ne se limitant plus aux efforts déployés en temps de guerre. En 1934, un deuxième don de Sa Majesté l'Impératrice Kojun et de Sa Majesté l'Impératrice douairière Teimei a porté le Fonds à 200 000 yens.

Avec les années, la valeur du Fonds a constamment augmenté, du fait des généreuses contributions de la Maison impériale du Japon, du Meiji Jingu et de la Société de la Croix-Rouge du Japon. **En décembre 2023**, le solde du Fonds s'élevait à **12 660 290 francs suisses**.

Le Fonds de l'Impératrice Shôken est un fonds de dotation qui, par le biais de distributions annuelles, aide les Sociétés nationales à mettre en œuvre leurs projets. Bien que la gestion du Fonds repose sur des politiques de placements conservatrices, d'importants revenus annuels sont en principe générés et distribués chaque année (environ 500 000 francs suisses). Le rendement des placements varie selon la situation économique globale et influe sur le montant des distributions annuelles, lequel était particulièrement élevé durant la période 2018-2023.

L'objectif du Fonds est de soutenir des activités menées par des Sociétés nationales en temps de paix dans les domaines de la préparation aux catastrophes, de la santé, de la jeunesse, des services de transfusion sanguine, des premiers secours, de l'action sociale, de la diffusion des idéaux humanitaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) et du développement des Sociétés nationales.

Par ailleurs, depuis 2018, le Fonds de l'Impératrice Shôken a ajusté sa proposition de valeur aux Sociétés nationales, et il encourage désormais l'adoption d'approches novatrices dans les huit domaines soutenus par le Fonds, en vue de tirer des enseignements et des conclusions qui bénéficieront aux différentes Sociétés nationales ainsi qu'au Mouvement dans son ensemble. Le Fonds appuie les initiatives innovantes et expérimentales en vue de transformer les mentalités, non seulement en se fondant sur la Stratégie 2030 de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), mais aussi en favorisant l'apprentissage au sein de son réseau. Aujourd'hui, environ 50 Sociétés nationales soumettent chaque année des demandes pour recevoir des allocations du Fonds de l'Impératrice Shôken.

Le 11 avril de chaque année, jour anniversaire du décès de l'Impératrice, la Commission paritaire annonce l'attribution d'allocations aux Sociétés nationales. Ces deux dernières années, le Fonds a reçu un nombre total de **111 demandes**, un chiffre en hausse. La Commission paritaire, qui vise à distribuer au moins 350 000 francs suisses par an aux Sociétés nationales, a largement dépassé son objectif ces dernières années. Elle continue à souligner l'importance de soumettre des demandes de qualité et bien présentées, qui mettent en évidence la viabilité des projets, qui soient conformes aux critères et au Règlement du Fonds et qui favorisent l'innovation et l'apprentissage.

Enfin, le Fonds de l'Impératrice Shôken s'efforce toujours de tirer des conclusions des projets mis en œuvre au profit du Mouvement dans son ensemble. Sa théorie du changement fait actuellement l'objet d'un examen afin de mieux comprendre les principaux facteurs de réussite qui favorisent l'innovation au sein des Sociétés nationales. Le soutien à l'innovation et à l'apprentissage apporté aux Sociétés nationales, en complément des fonds qu'elles reçoivent, est l'un des domaines qui seront renforcés.

2) LES MEMBRES DE LA COMMISSION PARITAIRE ET LE SECRÉTARIAT DU FONDS

Le Fonds est administré par la Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken, qui décide de l'attribution annuelle des allocations et supervise la gestion financière.

La Commission paritaire continue à se réunir une fois par an sous la présidence du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), les services de secrétariat et la gestion au quotidien étant assurés par la Fédération internationale. La Commission paritaire est présidée par M. Melchior de Muralt. Les autres membres sont M. Shaun Hazeldine et M. David Silvaraja de la Fédération internationale, et M. Emmanuel Séité et Mme Christine Zaninetti du CICR. En 2023, le secrétariat de la Commission paritaire, qui était assuré par Mme Hayfa Khalidy, a été confié à M. Fred Fulton (tous deux de la Fédération internationale). La gestion quotidienne du Fonds est assurée par Mme Aïcha Mansour Lo, qui représente le secrétariat du Fonds de l'Impératrice Shôken.

3) SITUATION FINANCIÈRE DU FONDS

Au 31 décembre 2022, la valeur du Fonds était de 14,2 millions de francs suisses, contre 17,3 millions de francs suisses en 2021. La volatilité du marché a eu une incidence négative sur le Fonds en 2022 et, par conséquent, sur la distribution des revenus.

Les produits (pertes) pour 2022 s'élevaient à 2 637 415 francs suisses, contre 850 385 francs suisses en 2021.

4) ATTRIBUTION D'ALLOCATIONS 2022-2023

Durant la période 2022-2023, le Fonds de l'Impératrice Shôken a procédé à deux distributions annuelles (les 101^e et 102^e distributions). Des allocations d'une valeur totale de 838 894 francs suisses ont été réparties entre 29 Sociétés nationales, tel que détaillé ci-après.

A) 101^E DISTRIBUTION – 2022

Région/ Société nationale	Programme/projet	Allocation (CHF*)
<i>Afrique</i>		
Burkina Faso	Sensibilisation aux premiers secours dans les écoles Déployer, dans dix écoles, un programme intensif de formation et de certification aux premiers secours.	29 965
Côte d'Ivoire	Deuxième chance en matière d'éducation à la santé Contribuer à l'éducation et à l'autonomisation des jeunes femmes de la ville de Bouna (région de Bounkani) qui n'ont pas été scolarisées.	29 991
Niger	Aide en situation d'urgence (Faba/Agaji) Éduquer et informer le public afin qu'il sache enregistrer des informations utiles dans la rubrique « appel d'urgence » d'un téléphone mobile.	31 500
Tanzanie	Nouvelles approches et innovations visant à accroître le recours au vaccin contre le Covid-19 Développer l'application mobile « Ujanja Kuchanja » pour inclure différents groupes de personnes, renforcer le partage d'informations, bâtir la confiance et améliorer l'accès aux services ainsi que leur portée.	30 000
<i>Amériques</i>		
Dominique	Intervenants de première ligne dans le domaine agricole Soutenir et favoriser l'introduction de techniques de gestion des changements climatiques et autres risques en milieu agricole, en dispensant une formation à 15 agriculteurs afin qu'ils assument le rôle d'intervenants de première ligne au sein de leur communauté (le projet pilote sera étendu à d'autres communautés).	30 000
République dominicaine	Renforcement des capacités des jeunes en matière d'action sociale à l'échelle locale Mettre au point une formation virtuelle d'introduction à la planification et à la coordination d'activités de soutien social adaptées aux réalités locales des jeunes, afin qu'ils disposent des techniques et des outils nécessaires pour répondre aux besoins de leur communauté (30 jeunes volontaires ont été formés et 10 propositions d'intervention élaborées par des jeunes dans 10 communautés ont été soutenues).	26 600
Équateur	Identification des émotions et sentiments négatifs chez des jeunes âgés de 15 à 30 ans dans la ville de Quito à l'aide de technologies immersives et fourniture de soins primaires Installer une cabine d'immersion sensorielle permettant de dispenser des soins psychologiques primaires dans le cadre des interventions en matière de santé mentale et de soutien	30 000

	psychosocial menées par la Société nationale (1 500 personnes couvertes).	
Asie-Pacifique		
Mongolie	Institutionnalisation de l'engagement communautaire et de la redevabilité Faire en sorte que les communautés participent de façon constructive à l'ensemble des programmes et opérations, améliorer la gestion des relations publiques de la Société nationale, et renforcer sa transparence et sa redevabilité à l'égard des communautés à l'aide d'outils de communication numériques.	30 000
République de Corée	Formation à la réduction des risques de catastrophe basée sur la réalité virtuelle Aider le Centre de l'Asie-Pacifique sur la résilience aux catastrophes à mettre au point des outils innovants de renforcement des capacités en élaborant du contenu de formation en réalité virtuelle et en fournissant un ensemble d'équipements de réalité virtuelle à sept Sociétés nationales et en organisant des formations à la réduction des risques de catastrophe fondées sur cette technologie.	34 500
Sri Lanka	Recharge des nappes d'eau souterraine dans le cadre de la préparation aux catastrophes Instaurer des pratiques de recharge des nappes d'eau souterraine dans les écosystèmes à proximité des bassins versants et des réservoirs afin de favoriser la rétention d'eau dans les régions sujettes à la sécheresse.	29 965
Europe		
Croatie	« Humanity corner » : sensibilisation des enfants à l'humanité dès le plus jeune âge Diffuser les idéaux humanitaires et sensibiliser les enfants.	30 000
Portugal	Plateformes pour le changement Remédier à l'exclusion sociale des jeunes et au manque d'espaces et de possibilités pour acquérir des compétences appropriées ainsi que des connaissances dans les technologies numériques.	24 691
Serbie	Leur vie est entre vos mains Sensibiliser le public au moyen d'une campagne numérique sur les premiers secours sur l'importance des premiers secours, de la réanimation cardiopulmonaire et de l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé.	24 500
Moyen-Orient et Afrique du Nord		
Jordanie	Amélioration de la gestion et de la sensibilisation des volontaires – « les volontaires au service de l'humanité » Améliorer le système de gestion pour le recrutement, le développement, la promotion et la fidélisation des volontaires à l'appui des opérations humanitaires de la Société nationale.	30 000
Libye	Sensibiliser les communautés aux risques liés aux changements climatiques Sensibiliser les personnes aux risques associés aux changements climatiques et mettre en lumière les comportements individuels qui pourraient contribuer à les atténuer.	30 000
Yémen	Réduire les risques d'éboulement et de glissement de terrain	30 000

	Prévenir les éboulements et les glissements de terrain et contribuer à réduire le nombre de victimes et les dommages en déployant des mesures d'intervention à Thula, dans le gouvernorat d'Amran.	
	Total pour 2022	471 712

B) 102^E DISTRIBUTION – 2023

Région/ Société nationale	Programme/projet	Allocation (CHF*)
<i>Afrique</i>		
Burundi	Renforcement des capacités des communautés en matière d'adaptation aux changements climatiques Relever les défis liés aux changements climatiques (par exemple en plantant des arbres et en améliorant la gestion des déchets urbains) tout en réduisant le chômage des jeunes dans la province de Muramvya.	29 986
Eswatini	Création d'une application mobile visant à faciliter le partage d'informations en temps réel dans les situations d'urgence Améliorer les processus de gestion des données pour favoriser une prise de décisions efficace dans les situations d'urgence d'ici 2025.	35 000
Guinée	Amélioration de la santé maternelle et reproductive grâce à l'application de santé mobile « Safe Delivery » Développer une application de santé mobile pour améliorer la qualité des soins obstétricaux et néonataux d'urgence, en particulier pour les accouchements complexes, en vue de réduire la mortalité maternelle et néonatale dans la région de Kankan.	30 000
Soudan	Rétablissement des moyens de subsistance des femmes vulnérables Soutenir les femmes touchées par les inondations dans l'État d'Al-Jazirah, en leur fournissant de l'argent, des subventions et des outils pour leur permettre de créer leur propre entreprise.	30 000
<i>Amériques</i>		
Honduras	Innovations dans le domaine du volontariat pour favoriser les activités humanitaires de la Société nationale au niveau des sections Créer un fonds destiné à soutenir des microprojets novateurs élaborés par des volontaires locaux, ce qui permettra de renforcer les liens entre la Société nationale et les communautés qu'elle sert.	30 000
Paraguay	Contrôle des risques climatiques à l'aide d'une application mobile destinée aux communautés Mettre au point une application mobile qui servira de système d'alerte précoce et informera les communautés sur la manière dont elles peuvent réagir aux inondations dans sept districts communautaires.	24 300
Uruguay	Brigades de jeunes visant à fournir un soutien psychosocial entre pairs Améliorer la résilience des jeunes en matière de santé mentale en proposant des formations dans les écoles, en créant des	30 000

	mécanismes de soutien psychosocial et en formant des brigades de jeunes.	
Asie-Pacifique		
Fidji	Examen et numérisation du programme de volontariat Passer au recrutement en ligne des volontaires afin : I. de dispenser une formation complète aux volontaires sur la santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène et la gestion des catastrophes à l'échelle communautaire ; II. d'accroître la rentabilité, la qualité et l'efficacité de la gestion des volontaires.	30 000
Indonésie	Interventions du pilier rouge face aux changements climatiques Piloter une approche communautaire visant à sensibiliser des conjoints au foyer (150) et des enfants (30) à l'environnement et à la sécurité alimentaire, dont la rénovation d'un centre d'apprentissage communautaire sera le point de départ.	12 322
Thaïlande	Formation à la préparation aux tremblements de terre fondée sur la réalité virtuelle Améliorer la préparation aux catastrophes, principalement les tremblements de terre, en formant les enfants et les jeunes à l'aide de simulations de réalité virtuelle.	30 000
Europe		
Albanie	Mettre fin aux souffrances et à la traite des êtres humains Faire face à la menace de la traite des êtres humains en formant des membres du personnel et des volontaires et en déployant des activités de prévention par les pairs dans les écoles secondaires (30).	25 974
Belgique	1001 voix S'adresser aux jeunes touchés par les inondations et leur donner les moyens d'exprimer leurs sentiments sur les changements climatiques par le biais de récits numériques et de publications sur les réseaux sociaux.	29 600
Moyen-Orient et Afrique du Nord		
République arabe syrienne	Plateforme d'apprentissage en ligne et numérisation des politiques à l'intention du personnel et des volontaires dans l'ensemble du pays Numériser les politiques afin de proposer des cours en ligne accessibles gratuitement et facilement.	30 000
	Total pour 2023	367 182

*CHF = francs suisses

Annexes : Règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken (en vigueur depuis 2015)
Situation de compte pour 2021 et 2022

Fonds de l'Impératrice Shôken

Règlement

(Approuvé par la XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, Londres 1938, et révisé par la XIX^e Conférence internationale, La Nouvelle Delhi 1957, la XXV^e Conférence internationale, Genève 1986, le Conseil des Délégués, Budapest 1991, la XXVII^e Conférence internationale, Genève 1999, la XXVIII^e Conférence internationale, Genève 2003 et le Conseil des Délégués, Séoul 2005 et Genève 2015)

Article 1 – La somme de 100 000 yens-or japonais, donnée par S.M. l'Impératrice du Japon à la Croix-Rouge internationale à l'occasion de la IX^e Conférence internationale (Washington, 1912) pour encourager les « œuvres de secours en temps de paix », a été portée à 200 000 yens par un nouveau don de 100 000 yens fait à l'occasion de la XV^e Conférence internationale (Tokyo, 1934) par S.M. l'Impératrice et S.M. l'Impératrice douairière du Japon. De plus, ce Fonds a été augmenté d'un don de 3 600 000 yens fait par S.M. l'Impératrice du Japon à l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge en 1963 et, depuis 1966, par les dons successifs du Gouvernement du Japon et de la Société de la Croix-Rouge du Japon. Ce Fonds porte le titre de « Fonds de l'Impératrice Shôken ».

Article 2 – Le Fonds est administré et ses revenus sont distribués par une Commission paritaire de six membres désignés à titre personnel. Trois membres sont nommés par le Comité international de la Croix-Rouge et trois par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le quorum étant de quatre. La présidence de la Commission paritaire est assurée en permanence par un des représentants du Comité international de la Croix-Rouge, cependant que la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge assure le secrétariat de la Commission paritaire. La Commission paritaire se réunit à Genève, généralement au siège de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Article 3 – Le capital constitutif du Fonds, de même que les dons et contributions ultérieurs, demeurent intangibles. La provision pour pertes sur placements doit être maintenue à un niveau adéquat (à concurrence de 20 % des avoirs), par le biais des dons, des intérêts et des plus-values. Seul le revenu provenant des intérêts et des plus-values pourra être affecté aux allocations accordées par la Commission paritaire pour subvenir en tout ou partie au coût des œuvres énumérées ci-dessous:

- a) Préparation aux désastres
- b) Activités dans le domaine de la santé
- c) Service de transfusion sanguine
- d) Activités de la jeunesse
- e) Programmes de secourisme
- f) Activités dans le domaine social
- g) Diffusion des idéaux humanitaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- h) Toute autre réalisation d'intérêt général pour le développement des activités des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Article 4 – Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge désireuses d'obtenir une allocation en feront la demande au secrétariat de la Commission paritaire, par l'entremise de leur Comité central, avant le 31 décembre de l'année précédant celle de la distribution. Cette demande devra être accompagnée d'un exposé détaillé de celle des œuvres spécifiées à l'article 3, à laquelle la requête se rapporte.

Article 5 – La Commission paritaire examinera les demandes mentionnées dans l'article précédent et accordera les allocations qu'elle jugera justes et convenables. Chaque année, elle communiquera aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge les décisions qu'elle aura prises.

Article 6 – Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui se verraient contraintes par les circonstances à affecter l'allocation qu'elles ont reçue à des œuvres autres que celles qu'elles ont spécifiées dans leur requête, conformément à l'article 4, devront au préalable solliciter l'approbation de la Commission paritaire.

Article 7 – Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge bénéficiaires d'une allocation communiqueront à la Commission paritaire, dans un délai de douze mois après l'avoir reçue, un rapport sur son utilisation.

Article 8 – La notification de la distribution aura lieu le 11 avril de chaque année, jour anniversaire du décès de S.M. l'Impératrice Shôken.

Article 9 – Une somme qui n'excédera pas 50 000 francs suisses est affectée aux dépenses de l'administration du Fonds et à celles résultant de l'assistance apportée aux Sociétés nationales concernées dans la réalisation de leurs projets.

Article 10 – La Commission paritaire présentera à chaque Conseil des Délégués de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge un rapport sur la situation actuelle du Fonds, sur les allocations qui auront été accordées depuis le Conseil précédent et sur l'utilisation de ces allocations par les Sociétés nationales. Le Conseil des Délégués transmettra ce rapport à la Maison Impériale du Japon par l'intermédiaire de la Société de la Croix-Rouge du Japon.

**The Empress Shôken Fund
Geneva**

Report of the independent Auditor
On the Financial Statements of
The Empress Shôken Fund
For the year ended 31 December 2022

Report of the Independent Auditor to the Members of the Joint Commission of The Empress Shôken Fund, Geneva

Opinion

We have audited the accompanying financial statements of The Empress Shôken Fund (“the Fund”), which comprise the balance sheet, statement of income and expenditure and notes to the financial statements for the year ended 31 December 2022.

In our opinion, the accompanying financial statements of The Empress Shôken Fund for the year ended 31 December 2022 are prepared, in all material respects, in accordance with the accounting policies set out in the notes to the financial statements.

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing (ISAs). Our responsibilities under those standards are further described in the Auditor’s Responsibilities for the Audit of the Financial Statements section of our report. We are independent of the Fund in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Switzerland, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Emphasis of Matter – Basis of Accounting and Restriction on Distribution and Use

We draw attention to Note 2 to the financial statements, which describes the basis of accounting. The financial statements are prepared to assist the Fund to meet the requirements of the Regulation for The Empress Shôken Fund. As a result, the financial statements may not be suitable for another purpose. Our opinion is not modified in respect of this matter.

Responsibilities of the Administrator and Those Charged with Governance for the Financial Statements

The Administrator of the Fund is responsible for the preparation of this financial statement in accordance with the accounting policies set out in the notes and for such internal control as the Administrator of the Fund determines is necessary to enable the preparation of the financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, the Administrator of the Fund is responsible for assessing the Fund’s ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters relating to going concern and using the going concern basis of accounting unless the Joint Commission either intends to liquidate the Fund or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Fund’s financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion.

Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with ISAs will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of the financial statements.

As part of an audit in accordance with ISAs, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Fund's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by the Administrator of the Fund.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represents the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

MAZARS Ltd

Michael Ackermann
Swiss Certified Accountant

Fanny Chapuis
Swiss Certified Accountant

Geneva, March 15, 2023

Enclosures

- Financial statements (balance sheet, statement of income and expenditure and notes) for the year ended 31 December 2022

EMPRESS SHÔKEN FUND
Balance Sheet as at 31 December

<u>ASSETS</u>	<u>2022</u> CHF	<u>2021</u> CHF
Current assets		
Derivative financial instruments measured at fair value (Note 8)	11,160	1,747
Withholding tax on dividend income to be refunded	18,815	-
Cash at banks	308,867	462,291
Money Market Funds	686,330	444,585
Investments (Note 5)	13,207,410	16,432,808
	<u>14,232,582</u>	<u>17,341,431</u>
<u>LIABILITIES AND CAPITAL RESERVES</u>		
Current liabilities		
Accounts payable (Note 7)	67,595	8,547
Grants not yet transferred	-	60,000
Total Current liabilities	<u>67,595</u>	<u>68,547</u>
Capital & Reserves		
Capital (Note 3)	12,441,898	12,403,785
Reserve for gains/loss on investments (Note 6)	1,273,089	3,286,562
Reserve for future distributions (Note 4)	450,000	1,582,537
Total Capital & Reserves	<u>14,164,987</u>	<u>17,272,884</u>
	<u>14,232,582</u>	<u>17,341,431</u>

EMPRESS SHÔKEN FUND

Statement of Income and Expenditure for the year ended 31 December

	<u>2022</u> CHF	<u>2021</u> CHF
<u>OPERATING INCOME</u>		
Dividend and interest income, tax refund	96,339	95,754
Withholding tax on dividend income to be refunded	18,815	-
Japan Red Cross contributions	38,113	42,703
Net realized gain on investments and derivative financial instruments	-	853,700
Net unrealized gain on derivative financial instruments (Note 8)	9,413	1,747
	<u>162,680</u>	<u>993,904</u>
<u>OPERATING EXPENDITURE</u>		
Investment manager fee	4,308	18,390
Fund administration fee	50,000	50,000
Audit fee	4,450	-
Bank transfer charges	644	690
Translation expenses	9,048	4,547
Audial visual expenses	-	4,000
Net realized loss on investments and derivative financial instruments	112,843	-
	<u>181,293</u>	<u>77,627</u>
Net income (loss) from operating activities	<u>(18,613)</u>	<u>916,277</u>
<u>OTHER COMPREHENSIVE INCOME (LOSS)</u>		
Unrealized gain/(loss) on investments	<u>(2,618,802)</u>	<u>(65,892)</u>
Net income (loss) for the year	<u><u>(2,637,415)</u></u>	<u><u>850,385</u></u>
<u>ALLOCATIONS</u>		
Allocation to Capital (Note 3)	38,113	42,703
Allocation to Reserve for future distributions (Note 4)	56,116	811,106
Allocation to Reserve for loss on investments (Note 6)	(2,731,644)	(3,424)
	<u><u>(2,637,415)</u></u>	<u><u>850,385</u></u>

EMPRESS SHÔKEN FUND

Notes to the Financial Statements for the year ended 31 December 2022

Note 1 - Activity

The Empress Shôken Fund (the "Fund") is administrated by a Joint Commission of six members chosen in their personal capacity. The Fund is based in Geneva.

The Joint Commission is composed equally of three members appointed by the International Committee of the Red Cross and three by the International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies.

The day to day administration of the Fund is carried out by an administrator appointed by the Joint Commission.

Only interest and capital gains may be used for allocations awarded by the Joint Commission to meet all or part of the cost of the activities detailed in Article 3 of the Regulations for The Empress Shoken Fund (the "Regulations").

Note - 2 - Significant accounting policies

The Fund financial statements are presented in Swiss Francs and have been prepared using the accrual basis of accounting, under which, the effects of transactions and other events are recognized when they occur (and not as cash or its equivalent is received or paid) and they are recorded in the accounting records and reported in the financial statements of the period to which they relate.

The capital of the Fund is used for investment purposes, so as to derive returns that will be used to fund projects proposed by National Societies. The capital account is not distributed to National Societies and is augmented every year by voluntary contributions received from the Japanese Red Cross.

Investments in securities are valued at market value. In order to cover current as well as potential future losses, unrealised gains are allocated to the "Reserve for loss on investments" until such reserve reaches 20% of the market value. Changes in fair value are recognised as gain or loss on investments in the Income and expenditure statement.

The Reserve for future distribution is funded by the appreciation of the investment portfolio and the excess of income over expenditure. Distributions are made on the basis of National Society grant requests and subject to approval by the Joint Commission.

According to Article 9 of the Regulations, a sum which shall not exceed CHF 50,000 shall be set aside to cover the cost of the International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies in administering the Fund and in assisting the National Societies concerned in the realization of their projects.

EMPRESS SHÔKEN FUND

Notes to the Financial Statements for the year ended 31 December 2022

<u>Note 3 - Capital as at 31 December 2022</u>	<u>2022</u> CHF	<u>2021</u> CHF
Capital as at 1 January	12,403,785	12,361,082
Contributions from Japanese Red Cross Society	38,113	42,703
Capital as at 31 December	<u>12,441,898</u>	<u>12,403,785</u>

<u>Note 4 - Reserve for future distributions</u>	<u>2022</u> CHF	<u>2021</u> CHF
Opening Balance as at 1 January	1,582,537	1,247,428
Allocations approved	(470,482)	(475,997)
Allocation to Reserve for future distributions	56,116	807,682
Transfer of gains on investments after allocation to the reserve for loss on investments	-	3,424
Transfer from reserve for future distributions to reserve for loss on investments (Note 6)	(718,171)	-
Closing Balance as at 31 December	<u>450,000</u>	<u>1,582,537</u>

Note 5 - Investments

	Shares	Bonds/Notes	Total
Pictet Asset Management (PAM) closing Balance 2021	7,205,708	9,227,100	16,432,808
Pictet Asset Management (PAM) closing Balance 2022	6,049,611	7,157,799	13,207,410
Net increase/(decrease)	<u>(1,156,097)</u>	<u>(2,069,301)</u>	<u>(3,225,398)</u>

The net decrease in the investments includes purchases, sales and unrealized gains and losses.

EMPRESS SHÔKEN FUND

Notes to the Financial Statements for the year ended 31 December 2022

<u>Note 6 - Reserve for gains/loss on investments</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	CHF	CHF
Opening balance	3,286,562	3,289,986
Allocation to reserve for loss on investments	(2,731,644)	-
Transfer excess to reserve for future distribution	-	(3,424)
Transfer from reserve for future distributions	718,171	
Closing Balance	<u>1,273,089</u>	<u>3,286,562</u>

The net decrease of the reserve for loss of investments represents 48.2% of the required target of CHF 2,641,482 and will be replenished during 2023 as stock markets are forecast to rise.

<u>Note 7 - Accounts payable to the IFRC</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	CHF	CHF
Fund administration fee	50,000	-
Translation expenses	17,595	4,547
Audia visual expenses	-	4,000
	<u>67,595</u>	<u>8,547</u>

Note 8 - Derivate financial instruments measured at fair value

During the year, the Empress Shoken Fund used derivative financial instruments, notably foreign currency forwards and swaps. These financial instruments are used by the Empress Shôken Fund to mitigate foreign exchange risk and are recognized at fair value with subsequent movements in value reported through the statement of Income and Expenditure.

The following derivative instruments were outstanding:

As at 31 December 2022

Currency	Notional value	Fair Value	Maturity date
CHF	239,307	239,031	10.03.2023
GBP	(210,000)	(232,184)	10.03.2023
CHF	225,935	225,675	10.03.2023
EUR	(230,000)	(226,295)	10.03.2023
CHF	491,848	491,282	10.03.2023
USD	(510,000)	(486,349)	10.03.2023
Total		11,160	

As at 31 December 2021

Currency	Notional value	Fair Value	Maturity date
CHF	183,695	183,959	04.03.2022
USD	(200,000)	(182,213)	04.03.2022
Total		1,747	